

Milieus naturels et biodiversité – Région de biosphère de Charlevoix

Cible : **Milieus hydriques**



Les milieux hydriques comprennent l'ensemble des plans d'eau et des réseaux hydrographiques du territoire, soit les lacs (milieux lenticques) et les cours d'eau (milieux lotiques), incluant leurs bandes riveraines. Structurés par la dynamique naturelle de l'eau (écoulement, crues, variations saisonnières), ils façonnent le paysage, influencent l'organisation des habitats et interagissent étroitement avec les milieux terrestres adjacents.

Valeur de conservation :

- Habitat pour une grande diversité d'espèces aquatiques et riveraines
- Contribution à la qualité de l'eau et maintien des écosystèmes terrestres
- Rôle structurant pour la connectivité écologique
- Services écosystémiques majeurs (régulation hydrique, nutriments, climat)

Superficie estimée :

640 km²

9% du territoire

Lacs : 210 km² (3 %)

Cours d'eau : 10 600 km;

430 km² (6 %) avec bandes riveraines (20m)





Pressions sur les milieux hydriques :

Différentes pressions engendrent la dégradation, la perte et la fragmentation des habitats ainsi que le dérangement de la faune, en particulier les espèces sensibles.

Type de pressions	Détail
Perte de biodiversité	Érosion et sédimentation, espèces exotiques envahissantes
Pollution	Effluents urbains industriels, agricoles et forestiers, eaux usées, ordures, pollution thermique
Activités industrielles	Drainage en milieu agricole et forestier, artificialisation des berges, routes, mines et carrières, activités forestières, parcs éoliens, lignes de transport d'énergie, développement résidentiel, commercial et récréatif
Activités récréatives	Navigation de plaisance, pêche récréative, événements en milieu naturel, véhicules motorisés
Gestion et utilisation de l'eau inadéquate	Gestion inadéquate des barrages de castor, des ponceaux, du prélèvement des eaux de surface et souterraine
Changements climatiques	Changement du régime des précipitations, de l'hydrologie et de température, transformation des habitats



But

D'ici 2035, l'état écologique des milieux hydriques est en amélioration et les rives dégradées sont en voie de restauration.

Plan d'action -6. Milieux hydriques



Objectif	Action	Temporalité			Maître d'œuvre *
		2025-2027	2028-2031	2032-2035	
6.1 Surveiller l'état des milieux hydriques et riverains	6.1.1 Surveiller l'état de 50 ponceaux dans des secteurs prioritaires et intervenir lorsque nécessaire	✓	✓	✓	OBV Charlevoix-Montmorency
	6.1.2 Effectuer un (1) suivi de l'état des milieux hydriques et riverains	✓	✓	✓	OBV Charlevoix-Montmorency, associations riveraines
6.2 Engager la population à adopter des comportements responsables et de bonnes pratiques de gestion des milieux hydriques et riverains	6.2.1 Rencontrer et sensibiliser 75 propriétaires ciblés aux bonnes pratiques de gestion de cours d'eau et réglementations	✓	✓	✓	OBV Charlevoix-Montmorency
	6.2.2 Rencontrer et sensibiliser 25 agriculteurs à l'impact des pratiques agricoles sur les milieux hydriques			✓	OBV Charlevoix-Montmorency
	6.2.3 Organiser une (1) formation destinés aux employé.e.s municipaux pour les informer et sensibiliser aux techniques de stabilisation des rives, en mettant l'accent sur l'utilisation de solutions natures (génie végétal) et de signalement des EEE		✓	✓	OBV Charlevoix-Montmorency

* Gras = engagés; non gras = identifiés



Plan d'action -6. Milieux hydriques



Objectif	Action	Temporalité			Maître d'œuvre
		2025-2027	2028-2031	2032-2035	
6.3 Restaurer et aménager les milieux hydriques et riverains tout en favorisant l'accès responsable	6.3.1 Contrôler 5 (cinq) colonies d'espèces exotiques envahissantes en milieu hydrique par des techniques de gestion appropriées			✓	OBV Charlevoix-Montmorency
	6.3.2 Restaurer cinq (5) sites en coulées agricoles et bandes riveraines dégradées à travers des plantations et des techniques de génie végétal			✓	OBV Charlevoix-Montmorency, CRE Capitale-Nationale
	6.3.3 Restaurer l'habitat des espèces en situation précaire identifiées dans le portrait en intervenant sur deux (2) sites pour soutenir leur rétablissement.			✓	OBV Charlevoix-Montmorency
	6.3.4 Mettre en place ou bonifier cinq (5) accès publics aux lacs et rivières, en veillant à protéger les écosystèmes aquatiques tout en facilitant l'accès à la population			✓	MRC de Charlevoix, MRC de Charlevoix-Est, OBV Charlevoix-Montmorency, municipalités
6.4 Renforcer le cadre réglementaire et incitatif et son application	6.4.1 Établir une (1) réglementation municipale pour encadrer l'utilisation des embarcations à moteur pour un lac dégradé			✓	Municipalités



protéger ce qui fait de nous région de biosphère